tions la faculté de s'en dégager, *est adopté sans débat.*

L'ARTICLE 5

L'article 5 indique les formalités à remplir pour les associations qui voudraient bénéficier de la petite capacité juridique.

Cet article est adopté, après un nouvel échec infligé à un amendement de M. Rambaud.

RENVOI DE LA DISCUSSION

La suite de la discussion est renvoyée à lundi et la séance est levée à 6 heures.

Racolage Clérical

UNE BONNE MESURE

La Roche-sur-Yon, 15 juin. — Le préfet de la Vendée vient de prendre une mesure excellente : il a fait fermer les cercles catholiques de la Roche-sur-Yon, où étaient attirés les soldats du 93e régiment d'infanterie.

Avant-hier soir, à la caserne Tavrot, l'ordre du jour suivant était lu aux diverses compagnies du régiment :

« Par arrêté préfectoral, le cercle catholique de la rue Chanzy sera fermé à la date de demain ; les militaires du régiment qui auraient en dépôt dans cette maison des valises ou autres objets leur appartenant les en retireront sans délai et avant demain onze heures du matin, heure à laquelle les scellés seront mis sur l'immeuble. »

Le lendemain matin, le commissaire de police se présentait rue Chanzy et remettait à l'abbé Limouzin, aumônier militaire, l'arrêté suivant :

« Le préfet de la Vendée,

Vu l'article 8 de la loi du 22 décembre 1812 ;

Considérant qu'aucune autorisation n'a été demandée à l'autorité supérieure pour la réouverture de la chapelle de la rue Chanzy, fermée en exécution du décret du 29 mars 1880 ;

Arrête : La chapelle sise rue Chanzy, à la Roche-sur-Yon, illégalement ouverte au public, est fermée à nouveau et aucun service religieux n'y sera célébré. »

Après avoir pris connaissance de l'arrêté, l'aumônier militaire accompagna le commissaire dans la visite qu'il entreprit de la chapelle, puis lui remit la clef de la porte de la chapelle que le commissaire mit dans sa poche après avoir fermé la porte à double tour.

Enfin, le colonel Groth, commandant le 93e, a fait lire au rapport la nouvelle note dont voici le texte :

« Par arrêté préfectoral, le cercle catholique de la Roche-sur-Yon a été fermé à la date du 14 juin courant et toute réunion qui aurait un caractère analogue à celui du cercle catholique de la rue Chanzy est *formellement interdite.*

En conséquence, les militaires du régiment ne disposeront plus comme lieu de réunion que de la salle des écoles ; cette salle sera mise à leur disposition tous les jours en dehors des heures des cours, du réveil à l'heure de l'appel du soir. »

Depuis quelques années, l'effort des cléricaux se porte vers les casernes. Au moyen de distractions variées, de douceurs offertes, ils attirent les soldats dans les cercles catholiques. Là, des brochures, des livres pieux, des conférences, des journaux de la « bonne presse » achèvent l'œuvre commencée ; la matière est excellente, les cléricaux peuvent la pétrir à leur aise.

Ainsi préparés, ces soldats, à leur sortie du régiment, seront des recrues pour l'armée réactionnaire.

Le préfet de la Vendée vient de mettre un terme à ce racolage clérical. Les soldats pourront, pendant les heures de loisir que laissent les exercices militaires, se réunir dans les salles des écoles et y trouveront des distractions suffisantes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que cet exemple soit suivi dans tous les départements, afin que l'armée soit mise à l'abri des tentatives de la gent cléricale.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Graves défaites Anglaises

240 Fourgons et 15 canons capturés par les Bœrs

Londres, 15 juin. — Des lettres arrivées ici annoncent que le 10 mai dernier, une grande bataille s'est livrée près de Vurmbad où les Anglais se sont fait enlever un important convoi de 240 voitures. Leurs pertes ont été très sérieuses et ils ont évacué en toute hâte Pietersburg.

On vient de recevoir ici de source privée des renseignements complémentaires sur la bataille de Hartebeestfontein que lord Kitchener, dans une dépêche, avouait être une défaite.

Les Anglais ont perdu dans ce combat 15 canons et la victoire des Boers a eu pour résultat de mettre tout le sud-ouest du Transvaal entre leurs mains, notamment les villes de Bloemhof, Klerksdorp, Potchelstroom, Rustenburg. Toutefois, Zeerust est resté au pouvoir des Anglais.

ENTREVUE DE Mme BOTHA AVEC KRUGER

La Haye, 15 juin. — Mme Botha a conféré pendant deux heures et demie avec le président Kruger. Elle repartira aujourd'hui pour Bruxelles.

Une dépêche de La Haye au *Petit Bleu* dit :

« On aurait appris officieusement par l'entremise du consul des Pays-Bas à Prétoria, que l'Angleterre serait disposée à accorder l'indépendance aux Boers moyennant la démission du président Kruger.

» Le nouveau gouvernement du Transvaal serait dirigé par Botha, Steijn et De Wet ; le nord du Transvaal, y compris les mines, serait cédé à l'Angleterre.

» Le Transvaal indépendant serait réuni à l'Orange.

» Mme Botha aurait pour mission d'indiquer cette solution au président Kruger. »

UN COMBAT MEURTRIER

Londres, 15 juin. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria

La colonne du général Elliott a eu un engagement avec une colonne commandée par Dewet le 6 courant.

Après un vif combat, les Anglais capturèrent 71 wagons chargés, 45 prisonniers, 58 fusils et 10,000 cartouches.

Les Boers ont eu 17 tués, 3 blessés. Nous avons eu 3 tués parmi les officiers et 17 hommes. Les blessés sont au nombre de 24.

Les élections en Hollande

La Haye, 15 juin. — Les élections pour la Chambre ont donné les résultats suivants : Sont élus : 23 catholiques, 22 antirévolutionnaires, 11 libéraux, 2 chrétiens historiques. Il y a 42 ballottages.

Les libéraux perdront sûrement la majorité.

Grève d'ouvrières d'usines

Laval, 15 juin. — Quatre cents ouvriers, des femmes en majorité, des usines Duchemin, à Laval, se sont mis en grève.

Hier, les grévistes se sont contentés de parcourir les rues de la ville en chantant et de manifester devant la mairie.

La situation de la grève est plus tendue aujourd'hui. Le travail est absolument interrompu dans les deux usines Duchemin. Les ouvriers des autres usines se sont joints aux grévistes.

Une compagnie du 124e de ligne est placée autour des usines. Le préfet agit énergiquement pour amener une entente entre patrons et ouvriers.

Les Drapeaux à viscère

Paris, 15 juin. — A l'occasion de la fête dite du « Sacré-Cœur », quelques maisons avaient arboré des drapeaux tricolores avec, sur le blanc, un cœur rouge embrasé, à flamme de punch.

Le préfet de police, appliquant l'ordonnance du 15 février 1894, a donné l'ordre au commissaire de police de faire enlever ces oripeaux et de dresser contravention aux délinquants.

Tirages Financiers

Paris, 15 juin. — Voici les résultats des tirages financiers qui ont eu lieu aujourd'hui :

VILLE DE PARIS (1865)

Le numéro 12,289 gagne 150,000 francs.

Le numéro 461,918 gagne 50,000 francs.

Les numéros 96,481 — 529,164 — 568,304 — 418,914 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 11,032 — 378,456 — 525,061 — 152,175 — 217,910 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 355,673 — 394,922 — 348,294 — 211,277 — 238,991 — 544,717 — 507,693 — 379,138 337,001 — 255,348 gagnent chacun 2,000 francs.

OBLIGATIONS DE SUEZ

Le numéro 16,140 gagne 150,000 francs.

Les numéros 72,692 et 1,443 gagnent chacun 25,000 francs.

Les numéros 49,426 et 137,837 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 270,763 — 30,107 — 176,580 — 260,978 — 129,684 — 302,163 — 105,737 — 155,076 — 270,106 — 160,182 — 319,295 — 237,819 — 74,702 — 212,272 — 15,716 — 193,438 — 327,068 — 53,995 — 179,700 — 169,258 gagnent chacun 2,000 francs.

CANAL DE PANAMA

Le numéro 759,139 gagne 250,000 francs.

Le numéro 824,453 gagne 100,000 francs.

Les numéros 1,098,977 — 1,097,664 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 1,512,533 et 1,635,389 gagnent chacun 5,000 francs.

Faits Divers

HORS RÉGION

L'explosion d'une Cartoucherie

L'ENQUETE JUDICIAIRE

Paris, 15 juin. — C'est M. Lemercier, juge d'instruction désigné par le parquet, qui la dirige.

Jusqu'à présent, voici ce qu'elle a établi :

Dans l'atelier de chargement, quatorze personnes travaillaient à mettre de la poudre dans les cartouches Gras, *modèle 1874*. Cette poudre était apportée par un ouvrier nommé Antoine Munch, qui allait la chercher à la poudrière et la transportait par sacs d'environ cinquante kilos. Munch versait la poudre sur un tamis d'où elle s'écoulait, nettoyée, dans deux brocs en cuivre. Prenant ensuite les brocs pleins de poudre, Munch — qui est mort affreusement broyé — les vidait dans des bassins, près des ouvrières.

Que s'est-il passé ? Nul ne le sait. Ce qui est certain, c'est que l'explosion s'est produite juste au moment où Munch vidait ses brocs. Un frottement ? une étincelle ? On l'ignore. Mais l'explosion fut terrible : tout vola en mille morceaux, tout fut détruit.

La violence fut telle qu'une malheureuse femme se trouva lancée à vingt mètres en l'air et que son cadavre retomba sur un toit d'où il fallut le descendre à l'aide de cordes. Un cocher-livreur dont la voiture stationnait près de l'atelier fut également lancé dans le vide, au loin, et fut relevé affreusement blessé. Son cheval avait été tué. Une autre victime fut décapitée net.

Quant aux environs, aux bâtiments voisins, il faut renoncer à les décrire : il ne reste plus une vitre : les toitures en zinc ont été arrachées et plus une porte ne subsiste. C'est miracle qu'il n'y ait pas eu plus de victimes. Si, par malheur, une étincelle était arrivée dans la poudrière la catastrophe eût été cent fois plus terrible encore.

Jusqu'ici, on n'estime qu'à quatre-vingts ou cent kilos la charge de poudre qui a explosé. Mais l'enquête ne fait que commencer.

LES OBSEQUES

Les obsèques des victimes auront lieu mardi, dans la matinée, probablement à midi.

Le cortège, composé de dix-sept corbillards, partira de la cartoucherie pour se rendre à l'église des Moulineaux. Puis il se rendra directement au cimetière des Moulineaux.

M. Barbier, conseiller général, et M. Lemaire, représentant la direction, prendront la parole sur les tombes des victimes.

Les blessés, sauf M. Turpin, sont dans un état relativement satisfaisant. Ils ont été visités par le docteur Thoinot, médecin légiste. De plus, l'un d'entre eux, M. Horeau, qui a eu une oreille arrachée, a été interrogé, ce matin, par M. Lemercier, juge d'instruction. Cet ouvrier, qui manœuvrait le balancier d'une presse, à côté de l'atelier où se produisit l'explosion, n'a pu fournir aucun renseignement utile.

Des secours en argent provenant du président de la République, du ministre de l'intérieur, du Conseil général de la Seine, ont été distribués aux familles des victimes par les soins de la municipalité d'Issy-les-Moulineaux.

Un Parricide

Londres, 15 juin. — Une dépêche de Montréal au *Morning Leader* annonce que M. Clifford Redpath a tué sa mère d'un coup de revolver et s'est ensuite suicidé.

Assassinat et Suicide

Limoges, 15 juin. — Un terrible drame vient de se dérouler à Villemonteix.

Un nommé Dutreix a tué sa femme en lui tirant deux coups de fusil. La mort a été instantanée.

La gendarmerie prévenue accourut sur les lieux et découvrit dans une cave le cadavre du meurtrier qui s'était suicidé avec la même arme.

DANS LA RÉGION

LE Four Social et Patriotique DE ROUBAIX

Les « pneumatics » Guillain-Thierry Le dédain du peuple est la leçon des renégats

Ainsi que nous l'avions annoncé, MM. Guillain, député de Dunkerque et Thierry, député de Marseille, sont venus, hier soir, à Roubaix, donner une conférence sous les auspices de l'Union Cléricale, Sociale et Patriotique dont M. Eugène Motte est le banquier et M. Reboux, du *Journal de Roubaix*, le caissier

C'est à l'Hippodrome, vaste salle qui peut contenir SIX MILLE personnes que cette conférence a eu lieu. Il y avait bien sept à HUIT CENTS auditeurs, par conséquent, sans exagérer, CINQ MILLE PLACES VIDES !!!

Sur l'estrade, MM. Motte, le docteur Lepoutre, Wibaux, Reboux et *plusieurs soutanes.*

C'est le prolixe Motte qui a ouvert le feu par un éloge ridicule de sa personne et des quelques cléricaux qu'il a fait entrer au conseil municipal par surprise. Pour M. Motte, M Sayet est un grand homme et M. Noyelle un aiglon. Soit ! Il les a, qu'il les garde. Souhaitons seulement que le nommé Sayet lui coûte moins cher dans l'avenir qu'à la ville de Roubaix naguère.

N'est-ce pas, en effet, ce défenseur rigide des deniers des contribuables qui se fit allouer un viatique de *dix mille francs* quand la municipalité socialiste le remercia des services qu'il rendait... à la réaction ?

Mais passons. Ici, Sayet, Motte et Noyelle ne sont que de « vagues » humanités. Arrivons aux gros pachidermes. — M. Thierry d'abord.

On avait sans doute oublié de faire la leçon à ce Marseillais car le sujet de sa conférence a surtout été une charge à fond contre l'antisémitisme qu'il a condamné, au nom de la raison et au nom de l'honnêteté.

Du coup M. Reboux s'est effondré sous sa banquette et les curés de l'estrade se sont mis à éternuer pour couvrir la voix de l'orateur, lequel n'en *a pas moins rasé son auditoire durant une heure.*

— « Je vous prrrrésente M. Guillain, mon ami Guillain, ancien *ministrrrrre*, s'est écrié tout à coup M. Motte après que M. Thierry s'est épongé.»

Et M. Guillain souriant jaune comme les syndicats chers à M. Reboux, s'avance à la tribune, barbe en avant. On sent que ce vieux beau veut faire la conquête de la salle gelée avant M. Thierry et archi-glacée après.

Nous avions eu la naïveté de croire que cet ex ministre était un foudre d'éloquence. Hélas !

Thierry ?

Hi ! hi ! hi !

Guillain ?

Hein ? Hein ? Hein ?

Le premier fait mourir de rire ses adversaires tant il est gaeur ; le second les stupéfie par le vide de sa pensée.

M. Guillain a parlé, parlé, parlé, mais si l'on a compris sa rage de ne plus être ministre par la violence de ses attaques contre M. Waldeck-Rousseau et contre Millerand, on a vainement essayé de démêler une idée dans le reste de son discours, d'un français douteux et qu'obscurcissaient des formules algébriques soulignées d'un hochement de tête approbatif par M. Motte lequel, en mathématiques, n'a jamais dépassé l'addition et la soustraction !

Enfin, quand M. Guillain fut fatigué, il s'en alla et ainsi finit cette comédie clérico-méliniste, non point toutefois sans que le journal l'*Avenir* dont M. Lagrillière-Beauclerc était, hier, le rédacteur en chef, n'ait été vigoureusement conspué dans la personne de son rédacteur, qui ne se trouvait là que par devoir professionnel.

Inutile de dire que M. Guillain n'a pas remué les lèvres pour protester contre l'attitude de ses amis cléricaux à l'égard d'un ancien collaborateur du directeur du *Phare du Nord !*

Les voilà bien les amitiés capitalistes...

Quant à nous, perdu dans un coin, nous avons mesuré l'effondrement du parti iclérical roubaisien.

Quelle chûte !

Autrefois, sur un signe du « maître », l'Hippodrome s'emplissait jusqu'au faîte. Hier soir, c'était presque le vide. Et tout le monde sentait comme nous que l'heure des revanches électorales allait sonner.

MM. Guillain, Thierry et leurs barnums ont certainement éprouvé la même impression. En ne daignant même pas venir les huer, les électeurs roubaisiens leur ont signifié leur mépris.

Nous n'en demandions pas davantage et la République aurait vraiment mauvaise grâce de se plaindre de la soirée.

G. L.

Les drames de la Caserne

Suicide d'un soldat à Arras

(Nouveaux détails)

Nous avons enregistré, hier, le poignant suicide du jeune lillois, Charles Marmet, soldat au 33e de ligne, en garnison à Arras.

Nous avons publié la lettre d'adieux si pathétique, si douloureuse, du petit pioupiou à sa mère ; — réquisitoire formidable contre les chefs et contre les crimes, chaque jour se renouvelant, dont *les casernes sont le théâtre.*

On ne dira pas que Charles Marmet fut un indiscipliné, un réfractaire, et qu'il manifesta une violente répulsion contre l'impôt du sang, honte de nos civilisations.

L'enquête, à laquelle nous nous sommes livrés, à Lille, nous a appris que le jeune désespéré, qui vient de chercher dans la mort une fin à son indestructible rancœur, voulut s'engager à 18 ans. Il ne fut pas accepté *pour cause de myopie.*

Il n'avait été incorporé qu'en novembre dernier, à l'appel de sa classe sous les drapeaux.

D'abord, et les premiers mois, il se plut au régiment, ayant ce qu'un atavisme barbare nous inculque et qu'on nomme le goût militaire. Il aurait fait « un bon soldat. » Mais ses chefs, sans autre raison que le droit que confère, paraît-il, de traîner un sabre plus long, se prévinrent défavorablement contre lui.

On le prit en grippe ; et « quand au régiment, ainsi que l'écrivait Charles Marmet, on commence à en avoir sur quelqu'un, cela dure tout le temps. » Les punitions pleuvent dru, ineptes, injustes, haineuses.

Les premières lettres qu'écrivit Charles Marmet à sa mère étaient très gentilles, gaies, réconfortantes. Elles changèrent de ton, il y a deux mois, et le petit soldat commença à se plaindre des mauvais traitements dont on l'accablait.

Au camp de Sissonne, où il va faire les écoles à feu, il a eu le tort d'avoir mal à un pied. On l'en punit : tracasseries et salle de police.

Il revient à Arras. La vie insupportable continue. Il prend la garde, jeudi, et il est puni trois fois. Vendredi il se tue.

Les parents de Charles Marmet *sont de braves gens*, très considérés dans la cité Courbon (52, *rue de la Vignette*) qu'ils habitent. Ils ont un autre enfant, âgé de 12 ans. Le père est tailleur de *pierres.*

Au reçu de la dépêche lui annonçant l'affreux malheur, Mme Marmet était partie pour Arras. Ils ont l'intention de ramener à Lille le corps de leur fils qui y sera inhumé, lundi ou mardi.

« Une enquête est ouverte sur les causes de ce *suicide* », écrivent les journaux réactionnaires et nationalistes.

Les causes du suicide ? Mais elles sont tout au long énumérées dans la lettre de Charles Marmet. Une enquête ! Nous l'espérons bien, et nous pensons qu'elle fera remonter la responsabilité jusqu'aux assassins.

Le Congrès des Tullistes

A CALAIS

C'est aujourd'hui dimanche que se tiendra à Calais le Congrès des délégués tullistes d'Angleterre, d'Ecosse et des divers centres français. Il s'agit, *on le sait, de la création d'une fédération tullière.*

Parmi les délégués qui prendront part au Congrès, citons : les citoyens Appleton, P. James, S. Obsterwell, J. Simpson, de Nottingham, Cathelin et Guillot, pour les tullistes de Lyon, Augustin Baillet, pour les guipuriers et similaires de Saint Quentin, Marquant et Pecqueux, pour les tullistes ; Henri Sandras et Fernand Aumone, pour les tullistes caudresiens ; Arthur Wiis et Vertichnien, pour les tullistes de Lille.

A l'issue du Congrès, une réunion publique aura lieu à cinq heures et demie, à l'Elysée, sous la présidence du citoyen Revelin, avec le concours des délégués.

LE SCANDALE de Lens

FELICITATIONS DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU JUGE DE PAIX

L'enquête sur l'affaire de l'huissier de Lens se poursuit activement. Les magistrats opèrent secrètement, *il ne nous est guère possible de savoir* les cas qu'ils relèvent chaque jour.

Une indiscrétion nous a permis de savoir que M. Gaillardot, juge de paix, a reçu de M. le ministre de la justice une lettre le félicitant chaudement sur les résultats de son enquête et approuvant sans réserve son attitude en la circonstance.

Au cours de la perquisition faite chez le principal clerc de l'huissier incriminé, — perquisition que nous avons signalée, — on a saisi la copie *d'une plainte que cet honnête scribe avait rédigée* contre M. le juge de paix, parce que celui-ci avait, en pleine audience, sévèrement stygmatisé ses coupables agissements.

On voit que ce clerc ne manque pas de toupet !

Au Conseil municipal de Lens

UNE MOTION DU CITOYEN EVRARD

A la réunion du Conseil municipal de Lens, *tenue vendredi dernier, le citoyen Evrard*, parlant du scandale de Lens, déclare

— J'ai demandé la parole pour une affaire qui remue toute la population et qui, à mes yeux, a une importance considérable. Cette affaire, qu'on appelle le *scandale de Lens*, a provoqué une enquête qui est toute en l'honneur du magistrat qui la poursuit avec une louable ardeur J'ai nommé M. le juge de paix de Lens.

» Je suis de ceux qui demandent rarement des félicitations pour des fonctionnaires, mais devant l'énergie déployée par ce magistrat, dans cette affaire de haute moralité, je propose au Conseil municipal un vote de sincères félicitations et de sympathiques encouragements au juge de paix, qui rend en ce moment un signalé service aux commerçants spoliés et aux ouvriers volés par des hommes sans scrupules.

» J'espère que pas un de mes collègues du Conseil ne refusera de voter ma proposition. »

Toutes les mains, sauf celle de M. Garbez, se lèvent pour approuver la motion du citoyen Evrard.

C'EST LA FAUTE A NOS DEPUTES

Nos lecteurs ne se seraient jamais douté que si l'huissier de Lens est en ce moment aux prises avec la justice, c'est la faute aux députés !

Eh bien ! pour vous convaincre de la chose, lisez le *Journal d'Hénin-Liétard*, organe cléricafard-nationalo.

Voici ce qu'ose écrire M. Frans, chevalier de l'Ordre du Pape :

« Lens a la chance de posséder un juge de paix que *les lauriers du président Magnaud empêchent* de dormir. Il a, depuis son arrivée ici, rendu quelques jugements sensationnels qui lui ont fait une popularité parmi les ouvriers. Puis la presse s'en est mêlée et on ne l'a plus appelé dans les gazettes de Lille que : *Le bon Juge.*

Jusqu'à ce jour, disons-le à sa louange, il s'est contenté de réprimer sévèrement toutes les tentatives d'escroquerie — et elles sont nombreuses — dont sont victimes les ouvriers. Il n'a fait que son devoir, mais il l'a fait complètement.

Une seule chose nous chiffonne dans son cas, c'est la réclame faite autour de son nom. Est-il donc si rare de voir rendre justice, qu'un homme, parce qu'il poursuit les coquins, doit pour cela être solennellement traité de *Bon Juge !*

Mais bref, M. le juge de paix a continué ses recherches et, ce faisant, il a découvert qu'un huissier, ou plutôt le principal clerc d'un huissier de Lens, a abusé dans des proportions énormes de certaines tolérances établies par la loi sur les saisies-arrêts — loi qui est une vraie bouteille *à l'encre — et n'a pas remis intégralement aux* personnes intéressées le produit total à elles attribuées par les répartitions.

Bref, M. Mantel, juge d'instruction, est chargé de l'enquête qui demandera paraît-il de longs mois.

Jusqu'à ce que cette enquête ait abouti, il nous est impossible de dire si vraiment il s'est trouvé des gens assez malhonnêtes pour faire payer à l'ouvrier plus encore que ce que la loi permet.

Mais il est une vérité qui saute aux yeux, c'est que *les grands coupables là-dedans sont nos députés* qui, par la loi de 1895, ont mis l'ouvrier dans une situation affreuse, car les frais qui se greffent sur les saisies-arrêts pour citations, répartitions, etc., sont vraiment colossaux. . »

Est-ce compris ?

Peut-on commenter pareil article ? Non, n'est-ce pas ? Contentons-nous de demander à quelle heure le prochain train pour l'asile d'Armentières.

Tribune Socialiste

Le « Journal de Roubaix » et le citoyen Renard

Le citoyen Victor Renard nous adresse la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur en chef,

En réponse à votre filet d'hier matin, je vous prie d'insérer ces quelques lignes :

Ce n'est pas la première fois que le *Journal de Roubaix* me prête des paroles qui ne sont pas les miennes. Cela s'est produit quand j'ai voulu rendre compte de mon mandat au congrès de Nantes à la fin de 1893, compte-rendu qui a eu lieu à « La Paix ». On m'a fait dire que j'avais lutté avec mes poings contre les baïonnettes des soldats alors que j'avais dit au contraire que pour le prolétariat cette lutte était impossible. (Compte-rendu de M. Orhan).

A l'inauguration du monument des « Victimes du Travail » à Croix, M. Kobichez laissa échapper une exclamation inspirée par la passion politique disant qu'un de nos élus avait une *sale tête !* Je l'ai pris à partie dans l'*Egalité* à l'époque et il a nié le fait, cependant il avait été *entendu par plusieurs personnes et par moi.*

Enfin vous savez bien que si la bonne foi était bannie du reste de la terre, ce n'est pas au *Journal de Roubaix* qu'il faudrait aller la chercher.

C'est lui qui a établi la légende du cri de : A bas la patrie ! poussé par les socialistes de Roubaix

C'est lui qui se plaint des « brutes de la sociale » alors que ce sont ses gens qui malmènent les nôtres

C'est lui aussi qui ment dans l'affaire Vandesype comme toujours d'ailleurs, et ce sont les autres qui sont des menteurs !

Et pour revenir à la conférence de Wasquehal, j'ai montré que le Journal de Roubaix avait menti et j'ai donné pour appuyer mon affirmation deux faits, à savoir 1 Que je n'ai pas été annoncé sous la qualité de « membre du cercle d'études sociales » mais comme « délégué du conseil fédéral » par le président, le citoyen Lelievre, maire de Mons-en-Barœul, 2. que je n'ai pas dit que nous danserions « La Carmagnole » sur le *Mont de la Trinité*, mais sur les ruines de la société capitaliste.

Le reste est aussi faux que tout ce qu'il a écrit, et vous le savez bien puisque votre édition roubaisienne passe son temps à redresser les erreurs dudit journal ou à détruire ses mensonges.

Je n'ai rien de plus à dire sinon qu'il est un maire déchu que le *Journal de Roubaix* connaît bien et c'est principalement à lui que je faisais allusion parce qu'il se trouve dans la catégorie des maires de la République opportuniste dont je parlais qui se serait parfaitement reconnu s'il avait été présent à la réunion ; qu'en outre, mes affirmations auprès des membres de mon parti doivent bien valoir celles d'un journal adversaire. En tous cas, les citoyens qui étaient présents à la réunion pourraient certifier la véracité de ce que j'écris.

Recevez mon salut socialiste.

V. RENARD.

Chronique Electorale

Au Marais de Lomme

On nous communique la proclamation suivante du comité électoral du Marais-de-Lomme, qui sera affichée aujourd'hui sur les murs de la section.

ELECTIONS MUNICIPALES

Section du Marais

Electeurs !

Le Conseil d'Etat vient d'annuler notre élection en se basant sur des faits de corruption électorale dont les candidats de la liste d'Union républicaine et ouvrière se seraient rendus coupables.

Quelle dérision !

Les agents du millionnaire Loyer accusent les travailleurs qui n'ont que leurs salaires pour vivre, d'avoir semé à pleines mains l'argent corrupteur !

Certes, il y a eu corruption. Mais, vous savez tous, électeurs du Marais, quels sont les hommes qui ont distribué l'or, cherchant à acheter les votes de ceux qui ont assez peu de dignité pour vendre leur conscience et sacrifier leurs intérêts.

Nous avons pleine confiance, quant à nous, dans le bon sens de nos concitoyens du Marais, pour faire justice de ces ridicules imputations.

Electeurs !

Les candidats de L'UNION REPUBLICAINE ET OUVRIERE viennent à nouveau solliciter vos suffrages, après avoir exercé pendant une année le mandat municipal que vous leur aviez confié.

Ils ont la conviction d'avoir rempli leur devoir. Dans les conférences publiques qui seront organisées, malgré l'accaparement des salles de réunion par nos adversaires, nous vous exposerons comment nous avons compris et exécuté ce mandat.

Nous ne pouvons pas cependant passer sous silence notre énergique protestation contre la proposition votée par Messieurs Bailleux et Constant, pour *l'installation* des eaux à Lommebourg.

On a pu faire miroiter un côté humanitaire de ce projet ; mais, qui de vous n'a compris qu'il s'agit simplement de faire payer par les contribuables du Marais et de Mont-à-Camp, à l'aide de centimes additionnels, une dépense qui devait incomber exclusivement aux propriétaires de *Lomme-bourg.*

Electeurs !

On a brisé votre verdict ; mais au-dessus du décret du Conseil d'Etat, il y a une puissance souveraine, celle de votre volonté librement manifestée.

Electeurs !

Vous ne vous déjugerez pas ; vous saurez déjouer toutes les manœuvres ; et, aujourd'hui comme il y a un an, vous enverrez siéger au Conseil de la commune les citoyens :

BECKER, Henri, Conseiller sortant,
DEREUSE, Eugène, Conseiller sortant,
GOMBERT, Alfred, Conseiller sortant,
VANEECKE, Léon, Conseiller sortant,
PECQUEUR, Henri, Conseiller sortant.

Le Comité.

Canton de Carnières

Un Congrès cantonal des sections du P. O. F. a été tenu dimanche dernier, à 3 heures, à Carnières, sous la présidence du camarade Rassel, conseiller municipal socialiste d'Escaudœuvres.

Toutes les sections étaient représentées au Congrès par plusieurs délégués.

Après une intéressante conférence du citoyen Rassel, sur la nécessité, non seulement pour les ouvriers, mais aussi pour les petits commerçants et les petits cultivateurs, de se grouper sur le terrain de la lutte de classe, l'assemblée s'est occupée de la désignation du candidat socialiste aux prochaines élections au Conseil général.

A l'unanimité et par acclamation, le citoyen Lepape, conseiller municipal de Fontaine-au-Pire, a été désigné comme candidat.

Tous les camarades présents ont pris l'engagement de commencer dès maintenant la propagande dans leurs communes respectives.

Toutes les communications concernant le canton de Carnières doivent être adressées au camarade Magisto, le dévoué secrétaire de la section du P. O. F., à Carnières.

La séance du Congrès a été levée aux cris de : Vive le Parti ouvrier Français, puis des chants socialistes ont été entonnés.

Canton de Vimy

M. Legentil, conseiller d'arrondissement, sollicite le renouvellement de son mandat. Le P. O. F. lui oppose le citoyen Octave Delcourt, maire d'Avion.

Quant au délégué mineur Simon Pierre dit Ricq, conseiller municipal de Méricourt, membre du P. O. F., qui avait annoncé qu'il posait sa candidature, il vient d'informer ses amis qu'il n'affronterait pas la lutte.

On croit qu'une troisième candidature pourrait bien surgir.

Dernière Heure

La justice des galonnés

INIQUE CONDAMNATION D'UN SOLDAT

Toulon, 15 juin. — La justice chère au galonné Ravary *vient de donner une fois de plus une* preuve de sa férocité.

Cet après-midi, au conseil de guerre du 15e corps, présidé par le colonel Robert, le soldat Edmond-Victor Colin, âgé de 22 ans, appartenant au 8e régiment d'infanterie coloniale, à Toulon, avait à répondre du délit d'outrages envers un supérieur.

A la lecture de l'acte d'accusation, Colin a jeté son képi à la tête du président.

Le conseil, statuant immédiatement sur l'incident, a condamné Colin *à la peine de mort !*

La peine capitale pour un geste instinctif, inconsidéré, n'est-ce pas inique et monstrueux, dans un pays qui entreprend des expéditions lointaines au nom de la « civilisation » !

Terrible Explosion de Gaz

Barcelone, 15 juin. — Une explosion de gaz s'est produite aujourd'hui. Il y a 40 blessés dont 4 grièvement.

Le Crime de Corancez

IMPORTANTE DECLARATION

Chartres, 15 juin. — La culpabilité de Brière ne fait plus de doute. Le fils d'un conseiller municipal de Corancez a fait une déclaration très grave. Il a déclaré que le soir du crime, à 7 heures 50, rentrant dans sa ferme qui se trouve près de celle de Brière, il entendit les gémissements du chien de Brière, *Ravachol* ; il avait fait la réflexion que c'étaient les cris d'un chien qu'on égorge.

Il est donc établi que Brière a tué son chien à huit heures du soir dans la prévision du crime qu'il accomplirait en rentrant à minuit.

Terrible accident de Trains

Laval, 15 juin. — Ce matin, vers 6 heures, un train de ballast comprenant cinq wagons chargés s'emballa dans une forte rampe et vint s'aplatir dans le bourg de Chaillaud, malgré les efforts du mécanicien ; la machine fut renversée ; les wagons montèrent les *uns sur les autres et broyèrent* les ouvriers dans le train

Aux cris effroyables poussés par les blessés, des personnes arrivèrent sur les lieux. Les autorités demandèrent du secours de tous côtés. Comme il n'y a pas de médecin à Chaillaud, on manda deux médecins à l'Andouillé, importante localité qui se trouve à huit kilomètres de là. Ceux-ci arrivèrent en hâte suivis bientôt du juge de paix de Chaillaud et du procureur de Laval.

On constata que quinze ouvriers manquaient ; il y avait déjà sept cadavres. Les huit autres ouvriers sont grièvement blessés. Trois d'entre eux ne survivront pas à leurs horribles blessures.

Les habitants de Chaillaud ont fait preuve d'un grand dévouement. Les habitations et toutes sortes de secours ont été mis à la disposition des autorités.

---

semblèrent n'avoir pas entendu que l'étrangère était entrée. Assise la tête penchée, les mains croisées, vêtue de noir, la duchesse Edith de Villefort — la mère en deuil de l'honneur du fils — était celle qu'éclairait le mieux la lumière de la lampe. Sous les bandeaux blancs de ses beaux cheveux, s'appesantissant sur son front, une tristesse, un désespoir sans limite, car les yeux étaient rouges et enflammés à force d'avoir pleuré.

L'un près de l'autre, debout devant une fenêtre essayant de voir dans la nuit, au milieu de la rafale, guettant la venue d'une dépêche envoyée de là-bas, du Conseil de guerre, un jeune homme et une jeune fille, deux enfants plutôt, car ils n'avaient l'un et l'autre que quinze ou seize ans, tournaient le dos, et eux non plus n'avaient pas vu Colette, insensibles à toute autre chose qu'à cette tragédie qui se passait à Nantes, et où peut-être allait sombrer toute une race.

La duchesse, enfin, releva la tête et regarda Colette. Leurs yeux se croisèrent et la douceur et le charme de la jeune fille entrèrent dans cette âme aux abois, car Mme de Villefort lui tendit la main en disant :

— C'est bien... on me l'avait dit... Vous êtes une charmeuse... Soyez la bienvenue, mademoiselle, dans notre triste maison...

Elle se tourna, languissante, et, élevant la voix, elle appela :

— Roland ! Louise !

Les deux jeunes gens se rapprochèrent et Mme de Villefort leur dit :

— Voici Mlle Nathalier, dont vous attendiez l'arrivée...

Puis, à Colette, les présentant :

— Roland, mon second fils... Mlle Louise d'Entraguay, ma filleule, qui sera plus particulièrement votre élève...

En une intuition rapide, Colette comprit que dans ce jeune garçon aux larges épaules, au front obstiné, aux yeux en dessous, percés en vrilles sous une arcade profonde, sorte de jeune colosse poussé avant l'âge, que dans cette fillette blonde aux yeux verts, jolie déjà mais d'une beauté rude, au regard insolent et railleur, à la lèvre dédaigneuse, Colette comprit, devant lui et devant elle, que, sans savoir pourquoi, elle allait trouver en eux deux ennemis. Ils se débattirent, un moment, sous la séduction dont la charmeuse les enveloppa et, s'étant à peine inclinés, ils allèrent, auprès de la fenêtre, reprendre le poste de leur douloureuse attente, le regard dans la nuit.

Tout à coup, dans le fond du salon, quelque chose s'agita que Colette n'avait pas remarqué encore, à cause d'un haut paravent *placé entre un fauteuil et la table à ouvrage.* Une main maladroite et qui tremblait venait de replier deux feuilles de ce paravent qui découvrirent un vieillard à demi couché dans le fauteuil et qui la regardait. Le vice-amiral marquis de Vivarez, frère de la duchesse, avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, quelques semaines auparavant, à la nouvelle que le duc Horace, son neveu, venait d'être arêté sous l'accusation d'assassinat. On lui avait sauvé la vie, mais ses jambes étaient restées paralysées.

La duchesse amena vers lui la jeune fille :

— Voici Mlle Nathalier, mon frère, dit-elle. Je désire qu'elle vous plaise, puisqu'elle doit être votre compagne et votre lectrice.

L'infirme regarda l'institutrice très longuement, comme avec un peu de crainte tout d'abord, puis ses yeux eurent une expression triste. Il souleva péniblement ses deux mains qu'il tendit à Colette et dont elle s'empara. Elle sentit la douce étreinte de ces doigts jadis robustes, et le vieillard hocha la tête en murmurant :

— A qui ne plairait-elle pas ?... Je souhaite que la tâche ne vous semble pas trop lourde, mon enfant... et que votre jeunesse ne s'effraye point de la crise où nous sommes... au milieu de nos angoisses et de nos espérances, restez souriante parmi nous. Pour nos yeux fatigués votre sourire sera un repos...

Ses mains retombèrent sur ses genoux. Et, s'adressant à sa sœur :

— Edith, c'est effroyable d'attendre ainsi... quelle heure est-il donc ?

Au même instant la pendule sonna six heures.

— Six heures... Le Conseil de guerre doit rendre sa sentence... L'avocat nous avait promis de télégraphier d'heure en heure. Et depuis quatre heures, nous n'avons rien reçu... Que se passe-t-il donc, mon Dieu ! que se passe-t-il ?

De la fenêtre où ils étaient, Roland cria :

— Une dépêche, mère, une dépêche !

Un homme venait d'entrer dans la cour, en effet, arrivant du télégraphe.

Quelques secondes... et le valet de chambre, au salon, remettait un pli bleu à Mme de *Villefort. Et il y eut là, entre tous, à ce moment*, une anxiété terrible... Ce chiffon de papier, que contenait-il ?... Les doigts frémissants de la duchesse n'osaient l'ouvrir... Elle le laissa tomber sur la table.

— Je ne peux pas, dit-elle... Je ne peux pas...

— Du courage, Edith !... Donne, je la lirai.

Elle ramassa la dépêche et la lui tendit toute ouverte : le vieillard avait trop présumé de ses forces, ses yeux brouillés de larmes ne pouvaient distinguer les caractères tracés là.

Mais celui de tous, peut-être, qui semblait le plus profondément troublé, c'était le jeune colosse de quinze ans, Roland, qui penché vers sa mère, les lèvres blanches, le regard affolé, les mains instinctivement tendues, pour saisir et comme pour broyer, restait hypnotisé par la dépêche, vraiment comme si sa vie avait été suspendue à la révélation qui allait en sortir !

Alors la duchesse à Colette :

— Mademoiselle, vous le voyez, personne de nous n'a le courage... que ce soit vous... et plaise à Dieu que ce soit un bonheur que vous nous annonciez !

Mais au moment où Colette prenait la dépêche, une main s'interposa, arracha le papier bleu, brusquement, et Roland dit, d'une voix que l'émotion enrouait, rendait sourde et presque inintelligible :

— Ce sera moi et pas cette étrangère !

La duchesse eut un frémissement et devint toute pâle. Devant ce manque de respect on eût dit qu'elle allait se révolter et sévir. Chose singulière ! il n'en fut rien. Elle baissa les yeux devant le regard de Roland. Les coins de ses lèvres s'affaissèrent en une contraction qui trahit le désespoir sans borne d'une humiliation sans remède.

— Roland ! Roland ! bégaya-t-elle.

Le vieillard dans son fauteuil avait bien vu que des paroles s'échangeaient. Il n'avait rien entendu, mais Colette, surprise, entrevoyait une énigme :

Roland lisait les nouvelles données par l'avocat :

« Les débats sont terminés et les membres du Conseil de guerre viennent de se retirer pour délibérer. La délibération peut être longue et je n'ai pas voulu vous laisser plus longtemps sans dépêche. Je serais coupable de vous donner une fausse joie. Il me semble, malgré toute la chaleur que j'ai mise à prouver l'innocence de votre malheureux fils, que je n'ai pas réussi à convaincre les juges. Soyez donc courageuse, madame, et si mes tristes prévisions se réalisent, faites savoir au duc que, en dépit de tout, vous avez foi dans le triomphe de la justice et de la vérité. Relevez son énergie par l'exemple de la vôtre. Il est bien abattu et il ne faut pas que quelque acte suprême donne raison à ceux qui l'accusent, en leur permettant d'y voir un aveu du crime commis, là où il n'y aurait eu qu'une minute de folie désespérée. »

— Mon fils songe au suicide !

Tel fut le cri de cette mère, auquel répondit *la voix du vieux marin nette et vibrante*, comme aux jours où il commandait aux tempêtes de la mer, moins affreuses que les tempêtes des cœurs :

— Tu méconnais ton fils et tu l'accuses d'une lâcheté... Il faut croire à son innocence, à son innocence quand même, contre tout et contre tous... ou bien, alors, il est perdu !... Son suicide serait un aveu... Horace ne se tuera pas !...

Epuisé, il ferma les yeux et parut s'endormir. Des frissons nerveux, qui parcouraient ses doigts, disaient, seuls, qu'il restait bien éveillé, prêt à défendre — cet infirme cloué dans son fauteuil — contre le monde entier le noble et beau garçon qu'était le duc Horace et qu'il aimait à l'égal d'un fils.

La mère retenait avec peine ses sanglots.

— Il est innocent ! et ils vont le condamner !

Roland et Louise avaient repris place devant la fenêtre. La pluie ne cessait pas. Le vent sinistre passait dans les ruines, sifflait, grondait, hurlait, et les rafales battaient les vitres à coups redoublés.

— Madame, dit Colette, je vous supplie de croire, que, bien que votre fils me soit inconnu, je partage vos terreurs. Je crains pourtant que ma présence ne vous paraisse importune... Je vous demande la permission de me retirer.

Madame de Villefort tourna malgré elle, son regard vers Roland.

On eût dit qu'il commandait en maître, cet enfant, et que devant lui tout tremblait, malgré son jeune âge.

La duchesse attendit que Roland parlât.

Comme il se taisait :

— Restez, mademoiselle, si vous ne redoutez pas le triste apprentissage que vous allez faire de notre vie.

Colette se contenta de porter à ses lèvres les mains de la duchesse.

A la fenêtre, Roland, *penché vers la nuit*, aperçut dans la cour la lanterne de l'homme du télégraphe.

— Mère ! mère ! dit-il d'une voix étouffée.

— Une nouvelle dépêche ?

— Oui.

La dernière ! Ils allaient savoir ! C'était le bagne, à coup sûr ! Mieux eût valu la mort qui délivre et qui soulève parfois la pitié des hommes...

Le laquais venait d'entrer, était ressorti, silencieux.

Et tous, sauf l'infirme à demi soulevé, entouraient le fatal papier qui contenait le secret de l'avenir, la honte du présent, la ruine de tout un antique passé de vertus, d'héroïsme et d'honneur...

Ou, peut-être, qui sait ? la joie folle, la joie *délirante, dangereuse, impossible*, de l'acquittement !...

La duchesse étendit les mains vers la dépêche :

— Quelle que soit la révélation qu'elle apporte, dit-elle, je jure que jamais je n'ai eu le *moindre soupçon sur mon fils et que*, jusqu'à ma mort, je crierai son innocence !

L'infirme étendit le bras

— Comme toi, Edith, je le jure !

Et Roland et Louise, en frémissant, murmurèrent :

— Et nous aussi, comme vous, nous le jurons !

Alors, ferme, résolue, sans plus trembler et la tête haute, Mme de Villefort déchira le papier, et lut...

(A suivre).